

XBRL France - Newsletter N°14

Le mot du Président



Chers membres,

En cette fin d'année 2010, saluons les dernières avancées d'XBRL en France, en Europe et dans le monde et notamment les importantes initiatives du gouvernement chinois annoncées lors de la dernière conférence de Beijing en Octobre.

Pour renforcer ses structures et continuer à accompagner le développement du standard, XBRL International mène une réflexion sur ses futures orientations stratégiques.

Nous avons eu l'occasion de vous les présenter et de recevoir vos commentaires en Octobre dans le cadre d'une réunion des membres. Ces recommandations vous sont également présentées dans cette lettre d'information. Depuis octobre, l'ISC a continué ses travaux et une documentation mise à jour devrait être prochainement disponible.

Nous organisons une nouvelle réunion des membres sur ce sujet le 6 janvier prochain avant l'approbation finale par l'ISC qui devrait intervenir début 2011.

Les liens entre IFRS et XBRL restent structurants.

Dans son article, Olivier Servais, Directeur des Activités XBRL à l'IFRS Foundation, fait un état des lieux et montre l'impressionnant développement de la zone Asie pour XBRL. XBRL y est vu par beaucoup d'acteurs et par les autorités locales comme l'un des moyens retenus pour faciliter la mise en oeuvre des IFRS qui est en marche. Vous trouverez également dans cette lettre d'information un compte-rendu de la conférence que nous avons organisée le 8 octobre 2010 sur le thème «IFRS, Informations financières et orientations stratégiques du consortium XBRL International».

Gageons que 2011 verra de nouveaux développements pour XBRL en Europe et notamment l'aboutissement des réflexions du CESR qui sera structurant pour le futur développement d'XBRL dans la chaîne de reporting des entreprises cotées, en France et en Europe. Vous pouvez déjà noter la prochaine conférence internationale qui se tiendra à Bruxelles en Mai 2011.

Je vous souhaite, par avance, d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2011.

Bien à vous,

Bruno Tesnière

Sommaire

Edito	2
L'actualité Européenne	3
Orientations stratégiques du Consortium XBRL International.....	4
On en parle en Chine	5
L'adoption d'XBRL en parallèle de l'implémentation des IFRS	7
Evaluation de la taxonomie IFRS ..	10

Edito



Sylvie Lépicier,
Secrétaire Général
XBRL France

Notre association a continué ces derniers mois ses actions de promotion du langage XBRL auprès des acteurs de la Place.

Dans la continuité de la révision de la Directive Transparence initiée par la Commission Européenne cet été, nous avons rencontré la DILA, Direction de l'Information Légale et Administrative, qui résulte de la fusion des Directions de la Documentation Française et des Journaux Officiels et qui a été créée en janvier 2010.

Service du Premier Ministre, elle est placée sous l'autorité du Secrétariat Général du Gouvernement, et, garante de l'accès au droit, elle contribue à la transparence de la vie publique, économique et financière.

A ce titre, la DILA publie au niveau national un ensemble d'informations légales, économiques et financières, et notamment les obligations d'information financière des sociétés cotées, via le site internet

En tant que OAM (Officially Appointed Mechanism) français, la DILA est directement concerné par les réflexions lancées par le CESR sur l'homogénéité des OAM nationaux en Europe (« consultation paper » septembre 2010).

Dans ce contexte, nous avons transmis à la DILA toutes les informations nécessaires à leur compréhension de l'intérêt de XBRL pour le stockage et la diffusion des documents relatifs à l'information réglementée.

Leurs représentants ont exprimé un intérêt certain pour le langage XBRL, sous réserve d'une transmission sous ce format par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), destinataire premier de l'information produite par les émetteurs.

Dans le domaine des informations relatives aux Opérations Financières, nous nous sommes rapprochés de l'association FundsXML, franco-allemande, qui oeuvre pour la promotion du langage XML pour le reporting des sociétés de gestion et des documents produits par les fonds.

FundsXML milite pour l'utilisation de XML, voire d'XBRL, dans le cadre de la Directive UCITS IV, en ce qui concerne le KID (Key Information Document), document qui va remplacer le Prospectus émis par les sociétés de gestion d'actifs, dès juin 2011.

Ces actions sont essentielles pour permettre aux différents métiers liés aux reporting de l'information financière, de comprendre l'intérêt du XBRL et d'en encourager l'utilisation par les émetteurs, ceux-ci étant par ailleurs incités à utiliser le standard dans le cadre des reporting réglementaires, du type bancaire, ou via la SEC aux Etats-Unis.

Forte de ces perspectives encourageantes, je me joins à notre Président pour vous présenter mes meilleurs voeux pour 2011, et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année,

Bien cordialement,

Sylvie Lépicier
sylvie.lepicier@xbrl.fr
Tél : (0)6 87 89 71 91



L'actualité européenne

XBRL Europe a tenu son Assemblée Générale au cours d'une de ses journées à Paris accueillies par XBRL France et le CSOEC le 21 Septembre dernier et nous vous remercions pour votre accueil et votre participation à ces événements Européens. XBRL Europe a élu son nouveau Comité Exécutif constitué de Marc Hemmerling Luxembourg - Président, Jean-Luc Menda France - Vice Président, Luc Dufresne Belgique, Sebastian Muriel Espagne et Tony Fragnito XBRL International.

XBRL Europe a continué ces derniers mois ses entretiens avec les institutions Européennes. XBRL Europe a de nouveau rencontré le CESR - Committee of European Securities Regulators à la suite de leur consultation sur la réorganisation des OAMs et donc la mise à disposition paneuropéenne des informations des sociétés cotées dans le cadre de la modernisation de la directive transparence. Le CESR doit émettre un avis vers la commission européenne concernant cette réorganisation dans laquelle le langage XBRL est mentionné comme standard de stockage et d'échange et une nouvelle consultation sur une analyse coût-efficacité de l'utilisation d'XBRL devrait être publiée début 2011.

Le gros du travail de ces 3 organismes que sont CEBS, CESR et CEIOPS va consister dans les 3 à 4 prochains mois et à partir du 1^{er} Janvier en leur transformation en EBA, ESMA, et EIOPA. C'est-à-dire que ce seront des autorités à part entière - rentrant dans le cadre

de la réorganisation de la supervision en Europe, et qui réguleront en tant qu'institutions européennes respectivement le secteur bancaire, celui des marchés financiers et celui des assurances.

XBRL Europe a effectué en octobre une présentation conjointe avec l'IASB sur XBRL à Bruxelles auprès des normalisateurs comptables Européens dans le cadre des réunions régulières thématiques de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), a participé au 13^{ème} atelier de travail d'Eurofiling/CEBS au Luxembourg et a rencontré des parlementaires Européens, sans parler des contacts permanents avec des responsables de la Commission Européenne.

Par ailleurs, XBRL Europe a décidé de ses prochaines journées XBRL Europe de la manière suivante :

- 2 Mars 2011 à Rome invité par XBRL Italy

- Mai 2011 à Bruxelles en marge de la 22^{ème} conférence internationale du 17 au 19 Mai 2011.

- 28 Septembre 2011 à Luxembourg invité par XBRL Luxembourg

Je vous engage bien sûr à être présents dans ces réunions dont le succès n'est plus à démontrer.

Bien sûr le gros chantier d'XBRL Europe pour les prochains mois concerne la préparation de la 22^{ème} conférence XBRL Internationale qui est organisée par XBRL Europe et

qui se tiendra à Bruxelles du 17 au 19 Mai 2011. Les Présidents et Co-présidents de cet événement sont Marc Hemmerling et moi-même. Les « tracks » ont été décidés et leur préparation est présidée ou co-présidée par des représentants Européens et principalement les Présidents des groupes de travail d'XBRL Europe. Cette conférence arrive à point nommé par rapport à la réorganisation de la supervision dans les 3 secteurs régulés en Europe. Elle est aussi très importante par rapport à la montée en puissance de secteurs comme les registres du commerce ou le secteur du dépôt des liasses fiscales qui dans beaucoup de pays Européens basculent vers XBRL et bien sûr en sachant que des sociétés Européennes cotées aux Etats-Unis devront déposer leurs comptes IFRS en XBRL à partir de 2012.

Ayant un lien particulier avec la France et XBRL France, je sais pouvoir compter sur votre soutien et votre engagement concernant cet événement majeur pour toute la communauté XBRL en Europe. Aux dires de ceux qui ont participé à Pékin il sera difficile de faire mieux, mais essayons de faire aussi bien à Bruxelles en Mai prochain !

Gilles Maguet

Secrétaire Général XBRL Europe

gilles.maguet@xbrl-eu.org

Orientations stratégiques du Consortium XBRL International

Par Jean-Luc Menda - Conférence du 8 octobre 2010



Jean Luc Menda

Adjoint au Directeur DRH-MSI au Secrétariat
Général de l'ACP-Banque de France

Vice Président XBRL

XBRL International a décidé d'engager depuis un an une réflexion dans le but d'établir un plan stratégique à 5 ans dont les premières conclusions ont été présentées cet été.

A la demande des membres d'XBRL représentés au sein de l'ISC, un groupe de travail a été constitué, accompagné par un cabinet de conseil, auquel plusieurs juridictions ont participé : Le Royaume Uni, les Etats Unis, la France ainsi que le représentant de la FEE (Fédération Européenne des Experts Comptables). Le groupe était animé par le Président d'XBRL International et son CEO.

Une première version de ce plan stratégique a été communiquée le mois dernier lors de la réunion XBRL Europe. Ce plan est parti des constats suivants :

- Le modèle économique d'XBRL International n'est pas soutenable à terme. Il est rappelé que les ressources de l'association sont constituées des cotisations des membres, complétées par les résultats - aléatoires - des conférences internationales.

- Dans le cadre du développement du standard, l'organisation parvient difficilement à avancer sur les spécifications qui reposent sur la contribution principale d'experts bénévoles qui sont en nombre insuffisant. En complément d'information, la spécification « dimension » a été financée par le CEBS et la Banque d'Espagne ; la spécification « Formula » a demandé beaucoup de temps et d'investissements techniques ; la spécification « versioning » est en cours de réalisation mais il

n'y a pas aujourd'hui de visibilité sur le terme des travaux, notamment du fait de ce manque de ressources.

- Le mode d'accès à XBRL International, via l'adhésion à une juridiction, ne permet pas aux grandes sociétés internationales de participer activement au développement du standard et de fournir par là même les moyens techniques suffisants pour la réalisation de ces spécifications.

- Par ailleurs, il n'existe pas une vraie égalité de traitement entre les membres pour accéder aux travaux d'XBRL International dans la mesure où les cotisations fixées par les membres sont hétérogènes, certaines élevées, constituant une véritable barrière à l'entrée, notamment pour les PME innovantes.

Les principes mis en œuvre

Suite au constat établi, le plan stratégique propose de :

- Réaffirmer l'universalité et la gratuité du standard

- Renforcer, à la demande de plusieurs membres européens, le rôle direct des membres dans la gouvernance de l'association. Une assemblée générale serait créée dotée d'un vrai pouvoir de contrôle. Elle serait convoquée deux fois par an lors des deux conférences internationales annuelles organisées par le consortium

- Revoir le modèle des juridictions en proposant un modèle mixte. Au modèle des juridictions actuelles serait ajoutée une catégorie de membres

directs qui auraient accès à l'ensemble des travaux de l'association. Les cotisations seraient modulées pour permettre aux PME innovantes de participer aux développements techniques réalisés par XBRL International.

- A terme, les cotisations des juridictions devraient diminuer et reposer, non plus sur le nombre des membres, mais sur le PIB des pays. Ceci pourrait permettre aux juridictions de retrouver des marges de manœuvre et de moduler leurs cotisations afin de susciter de nouvelles adhésions.

Des travaux vont se poursuivre afin de travailler sur les mesures de transition. Dans le cas où l'un des membres d'une juridiction locale souhaiterait adhérer à XBRL International directement, la juridiction concernée serait dédommée dans sa totalité jusqu'à atteindre la cotisation cible.

Il faudra veiller toutefois à ce que tous les membres qui souhaitent participer aux groupes de travail menés au niveau international puissent le faire.

Par ailleurs, l'importance des juridictions locales n'est pas remise en cause. Proches du marché, elles sont essentielles pour expliquer les bénéfices du standard au niveau des utilisateurs de chaque pays et vitales dans l'identification de nouveaux membres. C'est par ailleurs à leur niveau que doivent être coordonnés les travaux relatifs au développement de taxonomies. ♦



Thomas VERDIN

Directeur-Associé
THEIA Partners
thomas.verdin@theia-partners.com



Pierre Hamon

etXetera
Expert Solutions XBRL

On en parle en Chine - Points clés de la 21ème conférence XBRL International Par Thomas Verdin et Pierre Hamon

Du 19 au 21 octobre dernier, s'est tenue à Pékin (Beijing) la 21ème conférence internationale XBRL avec pour thème « One Language, Common Vision - Role of XBRL Technology in the Post-Crisis Era ». La conférence était organisée par XBRL International et la juridiction XBRL en Chine. Elle a mis en évidence les dernières avancées du standard dans le monde.

Les conférences internationales sont l'occasion de partager, entre tous les acteurs du standard, les actualités ou questions en suspens sur XBRL. La conférence de Beijing a, en ce sens, été riche en échanges, que ce soit sur les derniers projets XBRL, les bonnes pratiques d'utilisation, les avancées technologiques ou la gouvernance du standard.

XBRL se développe en Chine

La première impression à l'issue de la conférence est la très forte implication de la Chine dans l'avancée du langage XBRL. La juridiction chinoise, quoique récemment créée (elle est née en 2008 et a rejoint en mai dernier la liste des juridictions permanentes), a assuré une organisation impeccable pour la conférence, tant dans les sessions d'échange que dans les moments plus détendus de networking, souvent agrémentés de costumes traditionnels. La séance d'ouverture de la conférence a aussi été l'occasion d'une cérémonie de lancement de la taxonomie des

Normes Comptables Chinoises (General Purpose Taxonomy of Chinese Accounting Standards - CAS), établie sous l'égide de l'Association Nationale de Normalisation et du Ministère des Finances de la République Populaire de Chine. Un aréopage d'une vingtaine de dignitaires chinois représentant toutes les parties prenantes est venu présenter cette taxonomie et tous les bienfaits à attendre de l'utilisation de XBRL. Le lancement a été solennellement effectué avec renfort de musique, défilé de dragons et lâcher de vapeur ! Entendre les chinois parler de révolution en brandissant des manuels chinois sur XBRL et la taxonomie IFRS a provoqué quelques frissons ! Cette taxonomie, conçue pour être facilement rapprochée de la taxonomie IFRS et ainsi faciliter les comparaisons internationales, devra être utilisée par les entreprises cotées en Chine dès le 1er janvier 2011. Et toutes les entreprises chinoises seront aussi encouragées à publier leurs états financiers sur base de ce modèle !

XBRL est le standard reconnu pour échanger électroniquement les données d'entreprise

Tout au long de la conférence, les nombreuses présentations, illustrant des réalisations issues du monde entier, ont porté sur huit thèmes principaux :

- la publication des états IFRS en XBRL, particulièrement d'ac-

tualité alors que la SEC, autorité des marchés financiers aux Etats-Unis, en impose l'exercice aux sociétés cotées étrangères (à l'instar de la taxonomie US GAAP pour les sociétés américaines) ;

- la qualité et la certification des données avec XBRL, thème initié en avril à Rome, qui a été l'occasion de nombreux débats entre utilisateurs comptables, experts-comptables et auditeurs ;

- le reporting extra-financier, thème nouveau, avec de nombreuses présentations sur la taxonomie « Global Reporting Initiative » relative à la responsabilité sociétale des entreprises mais aussi sur le management des risques ;

- l'utilisation du standard par les régulateurs bancaires et de marchés, les bonnes pratiques du standard XBRL, les solutions proposées par les éditeurs, les évolutions technologiques et l'utilisation d'XBRL par le monde académique, thèmes régulièrement présents dans les conférences XBRL International.

Au travers de ces huit thèmes, les présentations, par des orateurs de tous les continents, ont démontré la large adoption du standard XBRL pour échanger les données d'entreprise à des fins réglementaires, financières et extra-financières.

.../...

... suite ... On en parle en Chine

La conférence a aussi été l'occasion d'annoncer le lancement d'un groupe de travail « abstract modeling ». Il vise à représenter le standard sous la forme d'un modèle abstrait UML. Cette initiative doit faciliter l'utilisation du langage XBRL par les éditeurs de logiciels et ainsi promouvoir son utilisation.

XBRL International revoit sa gouvernance

Dans le cadre de la réflexion sur l'avenir du standard, le consortium XBRL International Inc. (XII) s'est fixé un plan stratégique intitulé « Promote. Preserve. Participate ». Il s'agit d'encourager l'adoption du langage, de protéger les investissements d'ores et déjà réalisés et de préparer le standard et l'organisation XBRL pour relever de nouvelles opportunités.

A Beijing, les réunions de l'International Steering Committee (ISC), organe de pilotage de XII où siègent les représentants de juridiction et des membres directs, ont dès lors été l'occasion de débats sur ces évolutions. Les modalités d'adhésion des membres, cotisant directement à l'association internationale ou au sein de juridictions locales, ont été longuement débattues. Le besoin d'un équilibre entre une implication renforcée des grandes entreprises, une continuité de l'engagement des régulateurs et un accès devant rester possible et

intéressant pour les nombreuses entités de plus petite taille a été affiché.

L'ISC a également procédé à l'élection de ses membres pour 2011. Arleen Thomas, Senior Vice President à l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants), en a été élue Présidente, en remplacement de Mike Willis (PWC).

La France était bien représentée

Plusieurs membres de la juridiction française ont fait le déplacement en Chine : notamment Jean-Luc Menda, qui a exposé le projet SURFI de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et a représenté notre juridiction à l'ISC, et Pierre Hamon, membre du groupe TRTF (groupe de travail international sur les Best Practices (BPB)) qui a présenté les travaux du groupe TRTF (Taxonomy Recognition Task Force). La société Invoke a présenté, dans un stand à la conférence et au travers de plusieurs exposés, sa suite Invoke XBRL aux visiteurs chinois et internationaux. THEIA Partners a animé les échanges entre les registres de commerce européens présents, ainsi que ceux de Singapour et d'Inde.

La prochaine conférence se tiendra en mai 2011 à Bruxelles

La prochaine conférence sera géographiquement bien plus proche pour les européens ; elle sera donc l'occasion pour tous de participer au mouvement international du 17 au 19 mai 2011. Organisée par XBRL International avec XBRL Europe, elle se tiendra à Bruxelles, avec en toile de fond les enjeux globaux du langage et la contribution européenne. ◆





Olivier Servais

Directeur des Activités XBRL
à l'IFRS Foundation

L'adoption d'XBRL en parallèle de l'implémentation des IFRS

Par Olivier Servais^[1]

L'adoption d'XBRL avec les IFRS, quelques faits

Avec plus d'une centaine de pays ayant décidé d'adopter, de manière contraignante ou volontaire, les normes comptables internationales développées par l'IASB – les International Financial Reporting Standards ou IFRS – constituent un référentiel que nul ne peut ignorer. Dans de très nombreux pays, cette adoption se conjugue avec XBRL. Si les motivations des régulateurs pour adopter la technologie peuvent varier d'un pays à l'autre, elles ont toutes en commun la volonté d'améliorer la transparence financière et de faciliter l'échange d'information entre les entreprises, quelle que soit leur taille, et les investisseurs et autres organisations en charge de l'examen de leurs comptes. Le propos ici n'est pas tant de détailler ces motivations que d'expliquer les mécanismes de mise en place de ces décisions.

Mais avant toutes choses, passons brièvement en revue – et de manière non exhaustive – ces pays et leurs autorités de supervision :

- Singapour: Accounting and Corporate Regulatory Authority of Singapore (ACRA), *soit l'autorité de régulation des marchés de valeurs ainsi que le normalisateur comptable*

- Espagne : Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV), *soit la commission nationale des marchés de valeurs*

- Corée du Sud : DART System of the Financial Supervisory Service, *soit le système de dépôt des informations régularisées par l'autorité de supervision des marchés financiers,*

- Japon : Electronic Disclosure for Investors' NETWORK (EDINET) of Financial Services Agency of Japan, *soit le système de dépôt des informations régularisées pour les sociétés supervisées par l'agence de contrôle des services financiers*

- Israël : MAGNA platform of Israel Securities Authority, *soit la plateforme de collecte des données régularisées par l'Autorité israélienne des marchés,*

- Chine : Chinese Accounting Standards (CAS) Taxonomy of Ministry of Finance, PR of China

- Australie et Pays-Bas: Standard Business Reporting (SBR) Program, *soit le programme de simplification administrative,*

- Chili : Superintendencia de Valores y Seguros información del Mercado de Valores of Chile, *soit l'autorité de régulation des marchés de valeurs;*

- Afrique du Sud : Johannesburg Stock Exchange, *soit la bourse des valeurs,*

- Grande-Bretagne: Her Majesty Revenue and Customs and Companies House, *soit l'administration fiscale et l'autorité de dépôts des comptes annuels des entreprises ;*

- CEBS (Committee of European Banking Supervisors) FINREP (FINancial REPorting framework), *soit le comité européen des superviseurs bancaires pour la collecte des données financières des institutions bancaires,*

- Microfinance Information eXchange (MIX), *soit le marché d'échange d'informations liées au microcrédit*

Des contacts avec d'autres organisations de par le monde nous indiquent que des développements sont en cours au Brésil, au Canada, au Danemark, en Inde, en Indonésie, en Italie, en Corée du Sud, au Grand-duché de Luxembourg, au Mexique, en Pologne, en Suisse et très certainement dans d'autres pays.

.../...

[1] L'auteur est Directeur des Activités XBRL à l'IFRS Foundation et ses propos repris dans cet article ne peuvent que refléter sa propre opinion, et non celle de l'IASB ou de l'IFRS Foundation. L'IFRS Foundation élabore, via l'IASB, un jeu unique de normes comptables financières de haute qualité, compréhensibles, à vocation contraignante sur la base de principes clairement articulés.

...suite ... L'adoption d'XBRL en parallèle de l'implémentation des IFRS

La poule ou l'oeuf ?

Dans la plupart des pays concernés, les autorités de marché ont fait le choix d'implémenter XBRL sur base d'une réflexion initiée généralement plusieurs années auparavant. De toute évidence, l'expérience de leurs pairs a servi de catalyseurs. Mais comme pour la poule et l'oeuf, il a bien fallu que le premier se décide. S'il est difficile de pointer celui ou celle qui fut à l'origine de l'adoption d'XBRL, il est indéniable que l'adoption des IFRS a été initiée par la Commission européenne lorsqu'en 2002, celle-ci a décidé de rendre le jeu de normes comptables applicables à toutes les entreprises publiques dès 2005. S'agissant d'XBRL, la décision du CEBS de développer deux taxonomies, une pour le contrôle financier (basée sur les IFRS) et une pour le contrôle prudentiel (basée sur Bale II), et d'en recommander l'usage par les autorités de supervision bancaire dans chacun des états-membres a joué un rôle déclencheur dans de très nombreux pays, en particulier en Asie et en Amérique latine. On notera que la décision du CEBS fut prise, à peu de choses près, en même temps que son pendant américain - le FDIC - pour imposer XBRL auprès des quelques 8.000 institutions financières américaines.

S'agissant des entreprises non-cotées, l'initiative de la Centrale des Bilans - un département de la Banque Nationale de Belgique - d'imposer XBRL pour le dépôt électronique des comptes annuels dès 2007 a joué un rôle moteur pour plusieurs initiatives en Europe. Pour la petite

histoire, il est à noter qu'une des motivations de la Centrale des Bilans pour adopter XBRL était la perspective - non réalisée à ce jour - de la transition vers les normes IFRS. Aujourd'hui, plus de 300.000 comptes annuels sont transmis en XBRL à la Banque Nationale de Belgique et disponibles gratuitement sur son site internet.

De manière non moins discutable, les autorités de régulations des marchés de valeurs ont suivi avec grand intérêt l'adoption d'XBRL par le gendarme américain, bien connu sous le patronyme de SEC. Depuis 2009, et selon un calendrier de trois ans, toutes les entreprises cotées sur les marchés de valeur nord-américains auront à transmettre leurs états financiers en « Interactive Data », le nom que le précédent Président de la SEC a choisi pour rendre XBRL moins technologique. Dans quelques mois, les quelques 170 sociétés non américaines présentant leurs comptes en IFRS auront à les transmettre en XBRL après les avoir préparés sur base de la taxonomie IFRS développée par l'IFRS Foundation.

La taxonomie IFRS, keskecé ?

Avec environ 2.100 éléments, la taxonomie IFRS assure une fidele transposition en XBRL des concepts à publier (« disclosure requirements ») selon les IFRS. Certains la comparent à un dictionnaire de données, dans lequel l'entreprise va sélectionner les concepts qu'elle doit rapporter et les mettre en relation (« mapping ») avec autant de concepts présents dans ses états financiers. Et si d'aventu-

re, un concept ne devait pas être présent dans la taxonomie - car absent dans les IFRS - l'entreprise a l'opportunité de créer le concept (« extension ») et de le rajouter à la taxonomie. Dans le cadre du projet de la SEC, une quinzaine de sociétés ont accepté de partager leur expérience avec l'IFRS Foundation en guise de préparation à la transmission requise par la SEC dès le mois de juin 2011. Et il en ressort que si tous les participants s'accordent à dire que l'approche consistant à ne refléter dans la taxonomie que les concepts des IFRS est la bonne, cela force les entreprises à créer sans doute davantage de nouveaux concepts - les fameuses extensions - qu'elles ne l'auraient fait avec une taxonomie plus détaillée comme celle reflétant les normes américaines, et qui comprend pas moins de 17.000 concepts. Pour la petite histoire, la taxonomie américaine (US GAAP) fait actuellement l'objet d'une révision approfondie dans laquelle il apparaît que des centaines de concepts qui n'auraient jamais été exploités dans les deux premières années d'utilisation de la taxonomie pourraient être retirés de la taxonomie. Un autre enseignement de ce projet pilote est que la plupart des entreprises impliquées ont indiqué leur intention d'amender les libellés des rubriques de leurs états financiers, pour les rendre plus cohérents avec les termes de la taxonomie, qui elle-même reflète strictement les IFRS.

.../...

...suite ... L'adoption d'XBRL en parallèle de l'implémentation des IFRS

L'exemple chinois

Ceux qui ont eu la chance de participer à la récente conférence internationale à Beijing auront été impressionnés par l'importance donnée à l'événement par les autorités chinoises. Il s'agissait pour le gouvernement de Pékin de lancer un signal fort – tant à l'étranger qu'auprès des organes nationaux de supervision – qu'XBRL est le format d'échange à utiliser dans toutes leurs plateformes d'échange de données. On se souviendra qu'en 2005, ces mêmes autorités, généralement représentées par le Ministère des Finances, avaient annoncé leur décision de rapprocher leurs normes comptables nationales avec les IFRS. En avril 2010, ce même Ministère des Finances avait mis en chantier le développement de la taxonomie CAS – GP (Chinese Accounting Standard – General Purpose) sur la base de la taxonomie IFRS proposée par l'IFRS Foundation. Moins de six mois plus tard, cette taxonomie est publiée et son utilisation est « encouragée » lors d'une séance inaugurale réunissant

toutes les autorités de marché (régulateur des marchés de valeur, superviseurs bancaires et des assurances, simplification administrative, etc) et rassemblant plus de 700 participants. Si cet exemple illustre un modèle idéal de collaboration entre autorités de marché et normalisateurs comptables, il est loin d'être unique. Aujourd'hui, l'IFRS Foundation est en relation étroite avec la plupart des organisations souhaitant implémenter les IFRS avec XBRL et un véritable réseau s'est créé, permettant à chacun des participants de partager son expérience.

Et demain ?

Si la coopération internationale devrait s'intensifier dans les prochains mois, c'est tout bénéfique pour les organisations ayant déjà décidé de s'inspirer des travaux de l'IASB et de l'IFRS Foundation. A cet effet, avec la US SEC et la FSA du Japon, l'IFRS Foundation vient de publier un document particulièrement important, baptisé le Global Filing Manual (GFM). Ce

n'est pas tout de suivre les prescriptions normatives d'XBRL, encore faut-il une certaine uniformité dans les principes d'implémentation. Le GFM vise à fournir aux autorités de marché un document de référence dont elles s'inspireront en tout ou en partie, pour créer leur propre référentiel que les sociétés qu'elles supervisent doivent respecter lorsqu'elles transmettent leurs informations. A ce jour, outre les 'gendarmes' américains et japonais, la plupart des organisations implémentant la taxonomie IFRS ont également indiqué leur intention de suivre le GFM.

Voilà dix ans que l'IFRS Foundation a été créée, l'occasion pour les Trustees [2] de l'organisation de réaffirmer leur engagement dans les activités XBRL de la Foundation et qui sait, d'en poursuivre l'intégration avec les travaux de l'IASB. ◆

[2] Le groupe des Trustees n'a pas pour mission d'intervenir dans le processus de normalisation comptable mais bien de fournir à l'IASB l'environnement lui permettant de remplir sa mission. Il est composé de personnalités éminentes du monde des affaires parmi lesquelles plusieurs anciens ministres des finances. La France y est représentée par Yves-Thibaut de Silguy, ancien membre de la Commission européenne et actuel Président de Vinci



Pierre Hamon

etXetera
Expert Solutions XBRL

Evaluation de la taxonomie IFRS dans le cadre de la publication des états financiers des sociétés étrangères cotées sur la NYSE

Par Pierre Hamon - Conférence du 8 octobre 2010

Le contexte

L'IFRS Foundation a, à la demande de la SEC, lancé un projet d'évaluation de la taxonomie IFRS dans le contexte de la publication, à partir de juin 2010, par les sociétés étrangères cotées sur la NYSE de leurs états financiers IFRS au format XBRL. En France, le groupe SANDO-AVENTIS a participé à ce projet accompagné par un expert. Le résultat de ce travail et une analyse étendue aux « 20-F » (publication à la SEC) des 7 groupes français soumis à cette obligation a été présenté au groupe de travail : IFRS et information réglementée.

Rappelons qu'au niveau européen, le CESR a lancé une nouvelle consultation téléchargeable sur le site d'XBRL France sur l'opportunité d'utiliser le langage XBRL pour les sociétés cotées en Europe. Cette étude tend à répondre aux retards pris par la communauté européenne sur ces questions par rapport à d'autres pays dans le monde tels que la Chine, le Japon, Singapour et les Etats Unis.

Petit rappel sur les IFRS et XBRL

Les normes comptables internationales (IFRS) sont établies par l'IASB dont les membres indépendants sont nommés par les Trustees de l'IFRS Foundation anciennement IASC Foundation qui assure la gestion et le financement des activités de l'IASB.

L'IFRS Foundation finance également le développement de la taxonomie IFRS. Les équipes de l'IFRS Foundation travaillent avec la collaboration de deux groupes de travail. Le premier, XQRT est un comité technique qui valide les taxonomies XBRL. Le second, XAC, est un comité constitué de membres et d'observateurs, notamment des régulateurs (parmi eux la SEC, le IOSCO, le CESR et la commission européenne) qui ont pour vocation de conseiller les trustees sur les questions relatives à XBRL.

Au niveau mondial la taxonomie IFRS est actuellement utilisée par d'autres taxonomies :

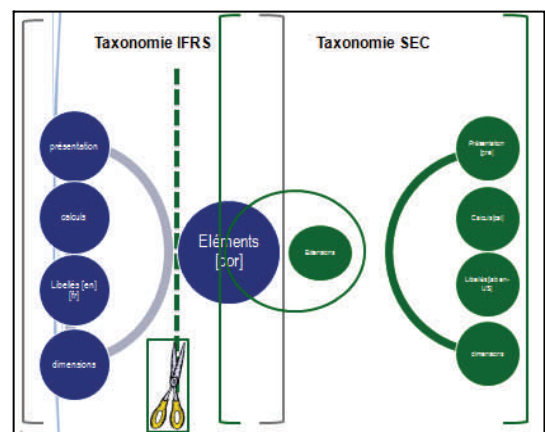
- En Europe, dans le cadre des reporting COREP et FINREP
- Au Japon (Japan FSA) dans le cadre de la migration des reporting des entreprises japonais vers les IFRS

Le projet pilote SANDO-AVENTIS

SANDO-AVENTIS a participé au projet pilote de l'IFRS Foundation mis en place pour évaluer l'adéquation de la taxonomie IFRS à la production des reporting 20-F en XBRL. Les états financiers utilisés ont été les états publiés au 31 décembre 2009 et la taxonomie utilisée a été XBRL IFRS 2010.

La difficulté essentielle rencontrée au cours de ce projet a résidé dans la mise en concordance des lignes des états financiers publiés avec les éléments de la taxonomie (terminologie en anglais, recouvrement référentiel et présentation) et la mise en place d'extensions. Une autre difficulté a consisté à se familiariser avec et à répondre aux exigences et contraintes réglementaires et techniques imposées par la SEC.

Pour illustration, le schéma ci-après permet de visualiser les composants de la taxonomie IFRS et ceux requis par la SEC. Les éléments manquants dans la taxonomie IFRS nécessitent la création d'extensions et la taxonomie XBRL soumise avec le rapport XBRL est une taxonomie IFRS étendue propre au groupe remettant.



Suite ... Evaluation de la taxonomie IFRS dans le cadre de la publication des états financiers des sociétés étrangères cotées sur le NYSE

Le rapport 20-F IFRS en XBRL a quelques particularités qui accroissent la difficulté de l'exercice :

La SEC ne permet pas d'autres extensions dans la taxonomie que celles qui sont utilisées dans le rapport, ce qui implique le développement d'une taxonomie par remettant.

La taxonomie contient des « negated labels » c'est-à-dire des éléments dont le signe est inversé en restitution. Ceci est une des principales causes d'erreurs notées lors des remises par les sociétés américaines de leurs comptes en US GAAP à la SEC (plus de 12 000 erreurs liées aux montants reportés en signe inverse du signe attendu ont été noté l'an passé).

Certains logiciels contiennent une validation intégrée des règles émises par l'EFM (Edgar Filing Manual) pour les remises en US GAAP, mais pour le reporting en IFRS, des erreurs subsistent car il y existe des différences d'architecture entre les taxonomies US GAAP et les IFRS.

L'extension DEI incluant une description de la société et du document doit être importée.

Pour le 20-F, les libellés des éléments doivent être en anglais US et doivent correspondre aux intitulés des lignes du fichier HTML du rapport 20-F. Ils peuvent donc être différents des libellés anglais de la taxonomie IFRS.

Pour les extensions de la taxonomie IFRS, deux solutions sont possibles :

- Laisser les groupes créer librement des extensions c'est-à-dire que chaque remettant crée ses propres extensions sur la base de ses libellés en anglais. L'analyse portant sur les 20-F des 7 remettants français montre que cette solution peut résulter en une multiplication des extensions selon le nombre de lignes identifiées dans le 20-F et différentes des intitulés de la taxonomie IFRS. Elle conduit à traduction numérique de la diversité existante et n'a que très peu d'intérêt dans le cadre du langage XBRL.

- L'autre solution consiste à créer des extensions harmonisées, c'est-à-dire un nombre restreint d'extensions, proposées par pays et/ou par sec-

teur d'activité et préférablement au niveau européen. Les extensions deviennent alors communes (même si la diversité des libellés en anglais US est conservée). Dans ce cas de figure, l'usage du langage XBRL est tout à fait pertinent car il facilite et améliore la comparabilité des données, faisant du reporting un outil à forte valeur ajoutée, tant pour les régulateurs que pour les entreprises déclarantes.

Le groupe de travail d'XBRL France peut se fixer comme objectif de partager la compréhension de la taxonomie IFRS et d'identifier les problèmes liés au reporting 20-F afin de trouver des solutions en amont et faciliter ainsi, en aval, le reporting des sociétés françaises cotées aux États Unis. Il peut définir un consensus sur l'harmonisation des extensions communes pour les entreprises françaises, qu'elles soient liées à la réglementation ou aux secteurs d'activité, tout en constatant les extensions spécifiques à chaque groupe. Ce groupe, pour fonctionner et atteindre ses objectifs doit regrouper un certain nombre de groupes intéressés pour y participer et contribuer aux travaux. ♦



XBRL France
19 rue Cognacq-Jay
75341 Paris Cedex 07
Tél : 01 44 15 60 00
Fax : 01 44 15 90 05

www.xbrl.fr